



Loi Bachelot : Jean-Pierre Sueur défend les CHR au Sénat

Exit les centres hospitaliers régionaux (CHR) avec la réforme dite « Hôpital, patients, santé, territoires », ou loi Bachelot, examinée depuis mardi au Sénat ? Pour contrer cette éventualité, et alors que le centre hospitalier régional d'Orléans (CHRO) est justement un CHR, le sénateur socialiste du Loiret, Jean-Pierre Sueur, a déposé, vendredi, avec Gisèle Printz et Jean-Marc Todeschini, sénateurs de Moselle, deux amendements visant « à rétablir les CHR et à les faire vivre dans la nouvelle loi ». Dans le détail, ces deux amendements prévoyaient des modalités de nomination du directeur d'un CHR identiques à celles applicables dans les CHU, et une composition de leur directeur également identique. Seul le premier a été adopté.

« Il existe trois centres hospita-

liers régionaux qui ne sont pas universitaires : à Orléans, à Metz et à La Réunion. Les médecins d'Orléans se sont émus de ne trouver nulle mention de cette catégorie dans le projet de loi », a expliqué, vendredi matin, Jean-Pierre Sueur, qui a maintes fois soutenu la transformation du CHRO en CHU.

Désireux d'attirer l'attention de Roselyne Bachelot, la ministre de la Santé, « sur le sort des CHR dans le projet de loi », il a notamment souligné que « ces trois CHR ont une activité et un rayonnement supérieurs à ceux de nombreux centres hospitaliers universitaires ».

Déjà votée à l'Assemblée nationale, la loi Bachelot est examinée dans le cadre d'une procédure d'urgence prévoyant un seul examen par chambre.

Sandrine Séon.